



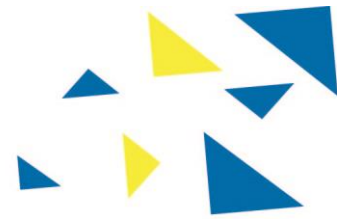
Agriculture et climat

La contribution des Hauts Prés



Les Hauts Prés®

Présentation



Le volet agricole, action phare du projet

Contexte

- Périmètre de Protection Rapprochée (PPR) de 120 hectares à protéger.
- Deux propriétaires (EPFN/Etat pour 110ha et Golf du Vaudreuil pour 10ha) dans le PPR.
- Zone non constructible (Plan de Prévention des Risques d'Inondation).

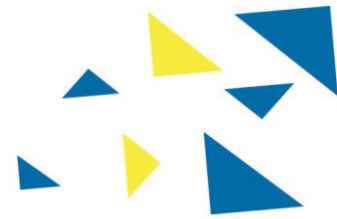
Constat

- Opportunité d'achat en PPR avec l'aide de l'AESN et du CD27.
- Absence de production légumière biologique sur le territoire de l'agglomération.

Projet

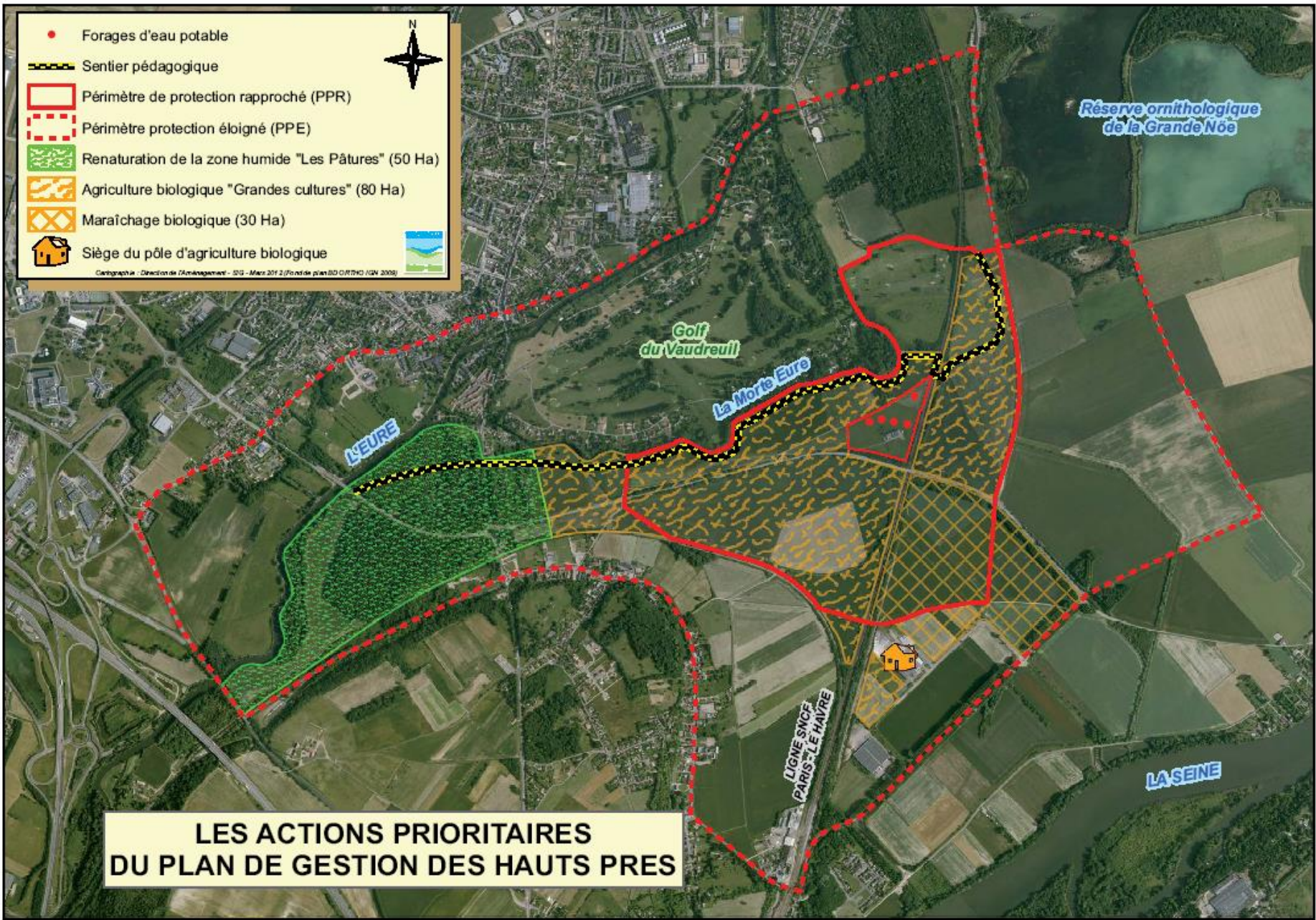
Acheter les terres et réorganiser la production en agriculture biologique sur les 110ha acquis.

Aujourd'hui



- 80 ha de céréales pour 4 producteurs (luzerne en tête de rotation)
- 30ha de maraichage pour 5 maraichers et 1 apiculteur
- 1 bâtiment d'1 ha en cours de réhabilitation
- 6 locataires dans le futur bâtiment GRAB HN (bureaux) , IBN (bureaux), TBN (plateforme logistique) , AMBHP (stockage matériel et production) , Seine Saveurs Bio (traiteur), YSOS (Légumerie-Conserverie).

Le regroupement de tous ces acteurs va permettre la structuration d'une offre alimentaire locale biologique.

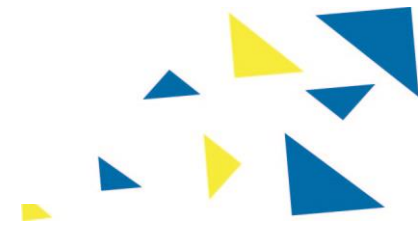


● Forages d'eau potable
 Sentier pédagogique
 Périmètre de protection rapproché (PPR)
 Périmètre protection éloigné (PPE)
 Renaturation de la zone humide "Les Pâtures" (50 Ha)
 Agriculture biologique "Grandes cultures" (80 Ha)
 Maraîchage biologique (30 Ha)
 Siège du pôle d'agriculture biologique

Cartographie : Direction de l'Aménagement - ISG - Mars 2012 (Fond de plan BD Cartho IGN 2008)

**LES ACTIONS PRIORITAIRES
DU PLAN DE GESTION DES HAUTS PRES**

Objectifs



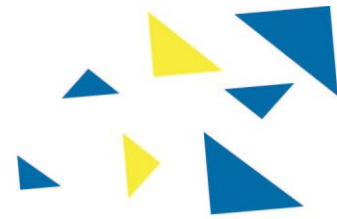
- Garantie d'une eau de qualité pour la population (70% de l'agglomération alimentée par ce captage) et les industriels du secteur (industrie pharmaceutique),
- **Création de circuits de proximité (légumes, céréales),**
- **Maintien d'une agriculture périurbaine,**
- Création d'emplois intégrant l'Economie Sociale et Solidaire.

Ces éléments sont constitutifs d'une politique aboutie de développement durable engagée par l'Agenda 21 de l'agglomération.

L'ambition d'un tel projet est également de renforcer la dynamique de développement de l'agriculture biologique en région.

Effets induits sur le climat

Partie agricole



- Maintien de la qualité de l'eau sur un forage produisant plus de 3M° de m3/an. Cela permet d'éviter des traitements complémentaires énergivores.
- Maintien d'une agriculture périurbaine dans un contexte de pression foncière forte.
- Plantation de 1200 arbustes sur la zone de maraichage (fixation du CO2 atmosphérique).
- Respect du cahier des charges de l'agriculture bio (meilleure séquestration du CO2 dans le sol, absence d'apport d'engrais minéraux)
- Rétablissement d'une continuité écologique en contexte de trame verte. Favorable à la biodiversité.

Effets induits sur le climat

Partie pôle d'agriculture



- Création d'une offre de produits qui n'existait pas ou peu sur le territoire de l'Agglomération.
- Développement de circuits de proximité (aujourd'hui, tous les légumes issus de la zone de maraichage sont vendus sur le territoire de la CASE ou dans les centres urbains proches)
- Installation d'une légumerie-conserverie permettant de traiter localement des productions végétales destinées à la restauration collective locale.
- Orientation des débouchés vers la restauration collective locale (régie des 2 aires).
- Développement de l'offre pédagogique sur le site des Hauts Prés pour la promotion des aspects santé et environnement via l'alimentation.

Projection façade finie

